

**CERTIFICAT MEDICAL**  
**DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE**  
**DU (OU DES) SPORT(S) PRÉCISÉ(S) CI-APRES**

Je soussigné, Docteur ..... *(en lettres capitales)*

Certifie avoir examiné Mr / Mme /Melle ..... *(rayer les mentions inutiles)*

..... *(mentionner les nom et prénom)*

Né (e) le : ..... à .....

et

n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes apparents contre indiquant la pratique de l'entraînement, du loisirs et des compétitions « Educatif, Assaut et Light » en :

*(rayer la (ou les) mentions inutiles)*

- **KICK-BOXING\***, **MUAYTHAÏ**, **PANCRACE** et **DA** (en loisir et en compétition « Éducatif, Assaut, Light »),
- **SAVATE**, **BOXE-FRANCAISE**, **CANNE** et **DA** (en loisir et en compétition « Éducatif, Assaut, Light »),
- **SELF DEFENSE** (en loisir),

\* La nouvelle définition de « KICKBOXING » intègre le Full Contact, la Boxe Américaine, le Chauss' Fight, le K1.

Fait à : ..... le : ..... *(date de l'examen)*

Signature et cachet du médecin :

ATTENTION : L'obtention du certificat médical est la conclusion d'un examen médical réalisé selon des règles de bonne pratique validées par les sociétés savantes. Les commissions médicales des différentes fédérations rappellent que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

• engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique [article 69 du code de déontologie]), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen.

• ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, un tel certificat médical dit de complaisance est donc formellement prohibé (article R.4127-28 du code de la santé publique [article 28 du code de déontologie]). Généralement, pour leurs activités sportives, les commissions médicales préconisent pour les vétérans un ECG de repos interprété, valable 2 ans.

Il relève du médecin signataire de ce certificat de déterminer les examens complémentaires qu'il lui paraîtra utile de demander pour établir ou non ce certificat.